

CONTRE LA LOI TRAVAIL XXL

MOBILISONS-NOUS XXXL

C E GOUVERNEMENT est indécotent. Il diminue l'impôt sur la fortune des plus riches et les APL des plus pauvres. Il continue la pénurie de moyens dans l'éducation en faisant croire qu'il compense en réduisant le nombre d'élèves dans certains CP. Il prépare la casse du bac et sélectionne les étudiants à l'entrée de l'université. Avec ses ordonnances, il veut généraliser la précarité, donner le maximum de droits aux patrons et le minimum aux salariés. Il licencie 150 000 « contrats aidés » qui faisaient tourner des associations et des collectivités locales. Les migrants sont réprimés avec la pire cruauté.

Avec Macron, l'ex-banquier d'affaires, et Edouard Philippe, ex-dirigeant d'Areva, les choses sont claires : ce gouvernement est intégralement au service du grand patronat. Le renouveau de la politique prétendu par « En marche » se révèle une énorme supercherie : son mouvement est soumis aux chefs, sans démocratie interne, ces chefs sont des patrons, des professionnels de la politique, des notables de diverses catégories.

LE GOUVERNEMENT EST ILLÉGITIME

Macron n'a obtenu que 16% des voix au premier tour. Dans les sondages de popularité, il est maintenant minoritaire... et baisse encore plus vite que Hollande il y a cinq ans ! Mais il n'a aucun scrupule, il nous explique qu'il peut gouverner et que nous n'avons rien à dire. D'ailleurs, ces méthodes sont particulièrement antidémocratiques :



Macron transforme l'Etat d'urgence en loi qui donne de nouveaux droits de répression aux Préfets, contre les militants et les migrants notamment ; il gouverne par ordonnances, une méthode de gouvernement inaugurée pendant la guerre d'Algérie puis utilisée notamment contre les retraites en 1993 et la Sécu en 1995...

Pour ce gouvernement, la contestation et le débat sont inacceptables. Pour nous, c'est lui qui est illégitime.

CONSTRUIRE UNE MOBILISATION UNITAIRE ET DÉTERMINÉE

La politique du gouvernement est tellement violente que le pays craque de partout. Les salariés de Delivroo, parmi les plus précaires, se mobilisent ; des écoles et des lycées sont en grève car ils ne peuvent plus fonctionner ; des luttes existent également à la SNCF, dans l'automobile... Voilà notre chance : malgré la défaite de la mobilisation contre la

loi El Khomri, nous sommes de plus en plus nombreux à refuser cette société et à vouloir nous révolter.

La journée de grève du 12 septembre est un début. Mais, appelée seulement par une partie des syndicats, les autres préférant discuter avec le gouvernement, elle ne suffira pas pour gagner. Nous avons besoin de la convergence de toutes les luttes, d'une grève massive, unitaire et démocratique qui bloque l'économie et fasse plier ce gouvernement.

Ce mouvement que nous avons à construire doit reprendre les acquis du mouvement précédent : les débats de Nuit debout, les échanges entre tous les secteurs mobilisés, la mobilisation de la jeunesse précaire ou scolarisée. Nous voulons le retrait des ordonnances, mais au-delà c'est tout le ras-le-bol contre Macron et son monde qui doit s'exprimer dans la rue.

Edouard Philippe et Muriel Pénicaud ont présenté le contenu des 5 ordonnances qui composent la « loi travail XXL ». Leur sens est clair : achever en France le même démantèlement du droit du travail que celui qu'ont connu d'autres pays en Europe à la faveur de la crise afin de réduire le « coût du travail » et de diminuer durablement les capacités de résistance des travailleurs.

Dans l'Etat espagnol, le nombre de travailleurs couverts par une convention collective est passé de 12 à 7 millions entre 2008 et 2012. Au Portugal, il a été divisé par cinq sur la même période. C'est ce dont rêve Macron. Il poursuit l'œuvre du gouvernement PS-MEDEF : destruction du principe de faveur, facilitation des licenciements, développement de la précarité et affaiblissement des représentants des salariés dans l'entreprise. La plupart des domaines concernés par les ordonnances ont en effet déjà subi deux, voire trois contre-réformes durant le quinquennat précédent. Ils nous confirment par là qu'ils ne cesseront que quand nous les arrêterons !

UNE NOUVELLE CASSE DES GARANTIES COLLECTIVES

Un droit du travail par entreprise, voilà l'objectif du gouvernement. Il s'agit de fixer les droits des travailleurs là où le rapport de force leur est le plus défavorable : boîte par boîte. Ensuite la concurrence fera le reste pour tirer toutes les salariées vers le bas.

La loi El Khomri a déjà permis aux entreprises de déroger au code du travail dans un sens moins favorable aux salariés, mais elles restaient liées par les accords conclus au niveau des branches professionnelles et sur la majorité des sujets les accords d'entreprise ne pouvaient qu'améliorer la convention collective. Si les ordonnances Macron rentrent en application, les conventions collectives ne conserveront leur force obligatoire que dans un nombre très limité de domaines. Les patrons pourront notamment négocier à la baisse voire supprimer complètement les primes de 13^e mois, les primes d'ancienneté ou encore les jours de congés supplémentaires prévus par leur branche.

Et si les syndicats ne veulent pas signer de tels accords, les ordonnances permettent aux employeurs d'organiser des référendums lorsque leur projet est soutenu par un syndicat minoritaire, et même de le « proposer » directement aux salariés dans les boîtes de moins de vingt salariés. Macron vante le dialogue

MACRON ADOPTE UN CHIEN



social, mais il organise en réalité la possibilité de contourner les syndicats qui défendent réellement les salariés.

Si le salarié conteste la diminution de la rémunération ou l'augmentation du temps de travail fixés dans son contrat, les

accords conclus pour « préserver l'emploi » ou pour des « nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise » - autrement dit tous les accords - s'imposeront à lui. S'il refuse, il pourra être licencié sans contestation possible. La précarité ou la porte !

DES ATTAQUES CONTRE LES JEUNES

Macron prétend que quand on est jeune « on peut travailler jusqu'à 45 heures par semaine ». C'est ce que font les ordonnances en permettant aux patrons de modifier le temps de travail...

Macron veut mettre en place le bac en contrôle continu et une sélection à l'université. C'est le droit à l'éducation qui est menacé, pour que chaque jeune ait des diplômes moins généraux et plus bas et ainsi accepte des conditions de travail plus difficiles par la suite.

Uber, Delivroo, les CDI de chantiers, c'est le modèle de société qui était promis par le CPE, la précarité pour la vie. La politique de Macron doit être stoppée comme nous avons fait retirer le CPE.

PIRE QUE LE CDD,

LE CDI DE CHANTIER !

Jugeant que le travail précaire est insuffisamment développé en France, Macron veut permettre aux patrons de se livrer à de nouvelles expérimentations. Des accords de branche pourront donc déroger à la loi concernant la durée ou le nombre de renouvellements possible pour les contrats à durée déterminée et les contrats d'intérim (déjà porté à deux renouvellements par la loi Rebsamen).

Mais surtout, les mêmes accords pourront autoriser les entreprises à conclure des CDI « de chantier » ou « d'opération ». Jusqu'alors limités au secteur du bâtiment, ces contrats permettent à l'employeur de licencier le salarié sans risque lorsque la tâche pour laquelle ils ont été conclus est terminée. Et contrairement à un CDD, aucune indemnité de précarité ne sera due. Il suffira à l'employeur de décrire de façon suffisamment vague l'opération pour laquelle le salarié est recruté pour pouvoir le licencier n'importe quand. Un léger goût de CPE non ?

DES LICENCIEMENTS

ÉCONOMIQUES...

POUR LE PATRONAT

Les entreprises ont tendance à licencier sans respecter la loi et doivent parfois rendre des comptes et réparer un peu les dégâts qu'elles ont causés. Macron, Pénicaud et Cie veulent leur éviter ces désagréments, en « sécurisant » les licenciements économiques. La réalité des difficultés économiques ne sera plus appréciée qu'au niveau national. Autrement dit un groupe international qui réalise des bénéfices pourra tranquillement licencier dans ses filiales en France si celles-ci sont déficitaires. Et plus besoin de

proposer des reclassements personnalisés aux salariés : l'envoi d'une liste de postes identiques pour tous les futurs licencié-e-s suffira.

Les patrons qui licencient bénéficieront d'un joker : Ils pourront compléter la lettre de licenciement après son envoi, et donc ajouter des motifs nouveaux. A l'inverse, si le licenciement n'est pas suffisamment motivé, le salarié devra demander au patron de préciser sa pensée avant de saisir les prud'hommes, faute de quoi il ne pourra toucher plus d'un mois de salaire en réparation.

Les ordonnances se proposent également d'abaisser la note des employeurs qui seraient malgré tout condamnés pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Après deux tentatives, le plafonnement des dommages et intérêts (qui revient à permettre au patron de licencier n'importe qui sans motif pour peu qu'il les paie...), fait son come-back : un salarié licencié abusivement après deux ans d'ancienneté bénéficierait au maximum de trois mois de salaire de dommages et intérêts, contre six au minimum actuellement !

Enfin le délai pour contester son licenciement est réduit à un an, contre deux actuellement, et 30 ans avant 2008... Sachant que la précédente réduction, opérée en 2013, a déjà fait chuter de 40% les demandes dans la plupart des conseils de prud'hommes...

LA REPRÉSENTATION DU

PERSONNEL AMPUTÉE

Rebsamen avait permis aux patrons de regrouper les différentes institutions représentatives du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés. Macron va jusqu'au bout : Les délégués du personnel, le comité d'entreprise et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail seront

DES ATTAQUES CONTRE

LES FEMMES

Comme souvent, les femmes seront particulièrement victimes des régressions sociales : les licenciements abusifs pour des absences au travail liées à la famille, des obligations de mobilité seront facilités par les ordonnances. La disparition des CHSCT diminuera les capacités de résistances face aux violences sexistes ou sexuelles, le harcèlement, etc.

dans toutes les entreprises fusionnées de force dans un « comité social et économique ».

Les conséquences ? Une diminution du nombre de représentantEs, et donc de salariéEs relativement protégéEs contre le licenciement pour défendre leurs collègues. Mais surtout la disparition des CHSCT, dont les actions en justice bloquent ou retardent des réorganisations néfastes dans bon nombre de boîtes. Désormais seules les entreprises de plus de 300 salariés auront droit à une commission consacrée à la santé et la sécurité au travail.

Un grand danger supplémentaire : les informations et documents auxquels aura accès le nouveau comité pourront faire l'objet d'une négation et être revus à la baisse par rapport aux droits détenus actuellement par les comités d'entreprise.

LA RÉPRESSION RACISTE

NOUS CONCERNE TOUTES

Des milliers de personnes survivent dans la rue, alors que 200 000 logements vides ont été répertoriés à Paris. La police matraque les migrantEs aussi bien que les manifestantEs. Le gouvernement veut forcer à accepter cette vie comme une fatalité, à réduire la solidarité au minimum. Nous ne pouvons pas l'accepter : les conditions de vie inhumaines et la répression sont notre affaire à touTEs.

EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ

On nous présente souvent la précarité, l'augmentation du temps de travail, la limitation des salaires et les licenciements comme des fatalités pour la compétitivité des entreprises dans un monde en crise.

Pourtant, de l'argent, il y en a. Les bénéfices des entreprises du CAC40 ont augmenté de 40% en un an. Les dividendes distribués aux actionnaires ont atteint cette année un nouveau record de 45 milliards d'euros, tandis que l'évasion fiscale fait « disparaître » 80 milliards par an. Pour lutter contre le chômage, nous avons des solutions !

- Le retrait de la loi El Khomri.
- Le partage du temps de travail, avec 32 heures hebdomadaires sans perte de salaire.
- L'interdiction des licenciements.
- Un SMIC à 1700 euros net par mois.

Ces mesures, nous devront les imposer par nos mobilisations car les capitalistes ne nous laisseront pas tranquillement prendre sur leurs profits. Les banques et les grandes entreprises doivent être réquisitionnées, afin que nous puissions décider démocratiquement de ce que nous produisons et comment nous le produisons. Cela implique également de mettre fin à l'état d'urgence et aux mesures sécuritaires créées pour empêcher nos mobilisations, de désarmer la police dont la fonction première est de maintenir les inégalités sociales

Les guerres, la misère, le chômage, le changement climatique et ses conséquences catastrophiques montrent que le capitalisme est

de plus en plus invivable. Nous voulons en finir également avec cette société, renverser le capitalisme, qui ruine nos vies et détruit la planète. C'est pourquoi le NPA construit toutes les luttes contre les injustices.

Pour l'heure, nous voulons la mobilisation la plus forte et la plus unitaire possible : pas de division entre syndicats et partis politiques, nous avons besoin de l'unité de tout le mouvement social pour infliger une défaite à Macron, nous avons besoin d'un

mouvement de grève massif et déterminé, construit par touTEs. Nous pensons que la solution ne sera ni dans les urnes, ni dans une opposition parlementaire, mais dans la construction du rapport de forces pour l'ensemble des travailleurs/ses.

Il est certain en effet que ce gouvernement continuera à nous attaquer tant qu'il sera en place, tant que Macron et son gouvernement seront au pouvoir. Il faut leur retirer le pouvoir, pour imposer d'autres choix et une autre société.



POUR PRENDRE CONTACT

Envoyez vos coordonnées par courrier à : NPA, 2, rue Richard-Lenoir 93100 Montreuil
Ou par mail à : contact@npa2009.org

Nom : Prénom :

Tél. : Mail :

